



CSAA, Points à l'ordre du jour le 19-06-23:

M. le Recteur M. MULLER, la SG Mme BELLET-LEMOINE, Mme GOSSET SG adjointe, le DRH M. HAYE, la DOS Mme PILLON, Mme DESMAREST, M. SEBILLE-OISE, M. NEUVIALE-SOMME, Mme RAKOWSKI, M. MEDDAH

FSU : Hélène Allanic, Philippe Lalouette, Manuela De Oliveira, Aurélie Bergeron ; UNSA : M. PARUCHE, Mme. CAPLIN-DAHENNE ; FO : Mme MATHE, Mme MOURIN ; SGEN : Mme PERSONNE ; SNALC : M. TREPAGNE.

DRH et Manuela les secrétaires ;

Lecture des déclarations liminaires : FSU, UNSA, FO, SGEN, SNALC.

- Réponses du recteur : AESH : le recteur refuse de répondre précisément sur les jours de fractionnement. Le guide ministériel et le guide académique se contredisent. Les organisations syndicales réitèrent une nouvelle fois leur demande que les heures de fractionnement puissent être prises par les AESH sur le temps d'accompagnement. Réponse : c'est un droit conditionné à l'intérêt du service...

Loi 3DS dans l'Oise : des travaux sur la mise en œuvre entre les collectivités et le Rectorat sont prévus.

FSU : Le groupe de travail sur les créations d'emplois ne s'est pas tenu. Nous souhaitons être concerté-es sur ces nouveaux emplois. Réponse de la secrétaire générale: les 8 ETP sur BOP 841 doivent servir à créer bureaux des entreprises dans les lycées professionnels => on fait un diagnostic avant l'implantation, il y aura un poste par bureau à priori au 1er septembre. Ce pourrait aussi être un enseignant, un contractuel...

- Vote des comités médicaux départementaux, dépouillement et classement des élu-es : Dans la Somme, les deux premiers membres sont Dorothée Farcy (FSU) et Elsa De Clerck (FSU). Dans l'Aisne : Hélène Allanic (FSU) et Laurence Sergeant (FSU). Dans l'Oise : Solveig Boissay (FSU) et Mélanie Bonici (FSU).

- Adoption du règlement intérieur pour vote : 8 pour, 2 abstentions.

- Formation / CRPE : Un bilan est fait par M. Sébille, IA-DASEN de l'Oise.

200 candidat-es supplémentaires par rapport à l'an dernier, 691 présent-es aux épreuves d'admissibilité pour l'ensemble des concours.

284 postes à pourvoir

451 admissibles

Seuil d'admissibilité : note de 10,50 (9,50 en 2022)

Admission : public externe : 230 admis sur 457 ; 3ème concours : 23 admis ; concours interne : 17 admis ; concours privé externe : 12 admis ; concours privé interne : 2 admis.

Liste complémentaire : 50 personnes (26 du concours externe et 24 du 3ème concours).

Candidat-es admis-es au concours externe : 82,6% de femmes, 26 ans d'âge moyen. 3ème concours : 40 ans d'âge moyen.

Il n'y aura pas de réunion d'affectation en juillet pour les PES. Iels devront saisir des vœux sur une application et seront affecté-es selon leur rang au concours. Résultats dans la première semaine de

juillet. Réunion d'accueil à l'INSPE fin août.

- Requalification de la filière administrative :

C'est un plan qui doit nous conduire jusqu'en 2026 avec des cibles à atteindre. Critères évoqués dans un GT. 1er bilan présenté par Mme Leroy : Possibilités de requalification de postes de catégorie C vers la catégorie B : 23 postes / de B en A : 8 postes.

Étape à venir : requalification par inscription sur liste d'aptitude. 5 requalifications de postes de catégorie B vers A prévues.

- Grille de rémunération des personnels médico-sociaux contractuels.

Difficultés à recruter : d'où proposition de hausse de la rémunération à l'aide de la grille des personnels titulaires (sur le 1er grade). Rétroactive au 1er janvier 2023 (rattrapage en juillet) car la nouvelle grille est pour le moment appliquée seulement sur les nouveaux recrutés.

FSU : Pour la filière administrative, les contractuel·les doivent être rémunéré·es de façon égale aux titulaires, égalité de traitement indemnitaire aussi.

Vote : Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0.

- Plan académique de formation 2023/2024 : M. Deschamps, directeur de l'EAFC présente un diaporama. Points notables : retour en force du présentiel après la crise sanitaire. Modalité hybride aussi. Poids plus important des formations sans appel à candidature. Poursuite des plans nationaux et des plans académiques : 6è tremplin + plans d'action départementaux comme plan lecture. 6 jours de formation pour les néo-contractuel·les (le CDD débute le 21 août pour permettre le temps de la formation).

Il y a une réflexion conduite à l'EAFC sur l'organisation des formations dans l'optique de provoquer le moins possible d'absences : pendant les congés scolaires, sur des jours libérés dans les emplois du temps, mercredi après-midi...

FSU et FO alertent sur le fait que cela ne va pas favoriser la formation des personnels femmes.

Pour aider les stagiaires qui débutent leur formation en août, il existe une convention avec le CROUS. Les stagiaires peuvent prendre contact avec le bureau d'action sociale et recevront mi-juillet un mail avec toutes les informations.

- Présentation du Rapport Social Unique, bilan 2021. Les remarques seront remontées au prochain CSAA.
- Budgets Opérationnels de Programme académiques 2023. Le chef de la DAF présente le diaporama.
- Budget Pacte 2023.

Toutes les organisations syndicales s'insurgent à nouveau contre la mise en place à marche forcée et sans texte réglementaire du Pacte. Si les sommes allouées au Pacte étaient partagées et versées à chaque personnel des écoles et établissements scolaires cela correspondrait à une somme de près de 900 euros.

- Questions diverses :

Quelle est la date d'installation de la CCP DACS ? *Pas encore arrêtée.*

Quelle réponse à la pétition concernant la suppression de la bonification indiciaire en fin de carrière pour les DACS ? *Pas encore formulée.*

Quelle organisation du remplacement est prévue pour les cappei segpa notamment car il y a une rumeur selon laquelle les stagiaires ne seraient pas remplacés par des brigades mais en interne ? *On essaie de faire au mieux, c'est un point de vigilance. On a une obligation de moyens.*

Pour les questions suivantes, les réponses seront apportées ultérieurement

- Dans le cadre de la réforme de la voie professionnelle, il est annoncé une révision des cartes de formation avec pour objectif de fermer les filières dites non insérantes. Selon quel calendrier et quelle méthode cela se fera-t-il ? Y aura-t-il une mise en alerte des établissements ? Qu'arrivera-t-il aux enseignants touchés par ce plan social?

- Dès la rentrée prochaine, des bureaux des entreprises doivent être déployés dans chaque établissement. Au niveau académique, comment cela se met-il en place ? Sur quel schéma d'emplois ? Qui assure le recrutement ? Quelle rémunération ? L'an prochain, se met en place une allocation pour les élèves en stage. Un recrutement spécifique est-il prévu au rectorat pour gérer cette nouvelle mission ?

- Les maitres auxiliaires qui relèvent du décret 62-379 et qui sont parvenus à l'échelon terminal de la grille correspondant à ce décret peuvent-ils intégrer la grille des contractuels en CDI sans avoir à démissionner ?